

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 035-243500550-20241128-CC\_2024\_121-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 novembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Michel HALOUX, Marie GUEGUEN, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Yoan AUBERT, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ (à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125), Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Delphine DAVID, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Michel HALOUX, Séverine BETHUEL à Christophe LEDUC, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO.

Excusés : Yannick BRÉ (jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124), Véronique MARIE

La séance est ouverte à 20h30  
Christophe LEDUC est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 27 (jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124), 28 (à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125)

Procurations : 3

Votants : 30 (jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124), 31 (à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125)

Quorum : 17

### ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE – SUITE DEMISSION N° Délibération CC/2024/121

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

À la suite de l'élection effective en date du 21 octobre dernier, de Madame Anne-Sophie PATRU en tant que sénatrice, le Président informe l'assemblée de sa démission en tant que 5<sup>ème</sup> vice-présidente de Montfort Communauté transmise au Préfet le 12 novembre 2024 et ce afin de mettre fin à l'incompatibilité existante entre le mandat de parlementaire et les mandats exécutifs locaux.

Pour autant, il informe que conformément à sa volonté de rester conseillère communautaire, la composition du conseil communautaire reste identique.

Etant entendu, le poste de 5<sup>ème</sup> vice-président devenant vacant ; la composition du bureau s'en trouve modifiée.

A ce titre, celle-ci étant déterminée par délibération de l'organe délibérant, il est proposé au conseil communautaire de maintenir sa composition initiale telle qu'elle avait été votée par délibération n°CC/2020/52 du 10 juillet 2020, et complétée par délibération n°CC/2020/106 du 22 octobre 2020, soit, en sus du Président :

-9 vice-présidents ;

-un secrétaire ;

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 035-243500550-20241128-CC\_2024\_121-DE

- un secrétaire adjoint ;
- un conseiller délégué.

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-2, L5211-10 et L5211-6,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes,*

*Vu la délibération n° CC/2020/51 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant élection du Président,*

*Vu la délibération n° CC/2020/52 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant détermination de la composition du Bureau Communautaire et fixant à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents, et à 2 (deux) le nombre de membres du Bureau autres que Vice-Présidents,*

*Vu la délibération n° CC/2020/106 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 portant création d'un poste de conseiller supplémentaire, membre du bureau,*

*Vu la délibération n° CC/2020/53 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire,*

*Vu la délibération n° CC/2020/107 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 portant élection d'un conseiller supplémentaire,*

*Vu la délibération n° CC/2023/123 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 portant élection d'un nouveau secrétaire adjoint,*

*Considérant la démission de Madame Anne-Sophie PATRU de son mandat de 5<sup>ème</sup> vice-présidente, pour incompatibilité avec le mandat de parlementaire,*

*Considérant le souhait de maintenir la composition initiale du bureau,*

Etant entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Madame Anne-Sophie PATRU, en tant que 5<sup>ème</sup> vice-présidente de Montfort Communauté,
- confirme le maintien de la composition du bureau communautaire telle que susvisée,
- décide d'élire un nouveau vice-président.

*Certifié exécutoire par le Président,  
Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

LE PRÉSIDENT,  
Christophe MARTINS

*Le secrétaire de séance,*



## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 035-243500550-20241128-CC\_2024\_122-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 novembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### Etaient présents :

Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Michel HALOUX, Marie GUEGUEN, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Yoan AUBERT, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*), Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Delphine DAVID, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

Excusés avec pouvoir : Elisabeth ABADIE à Michel HALOUX, Séverine BETHUEL à Christophe LEDUC, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO.

Excusés : Yannick BRÉ (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), Véronique MARIE

La séance est ouverte à 20h30

Christophe LEDUC est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 27 (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), 28 (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*)

Procurations : 3

Votants : 30 (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), 31 (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*)

Quorum : 17

### ADMINISTRATION GENERALE - COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE – ELECTION D'UN(E) VICE PRESIDENT(E)

N° Délibération CC/2024/122

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

À la suite de la démission de Madame Anne-Sophie PATRU de son mandat de 5<sup>ème</sup> vice-présidente de Montfort Communauté, son poste est devenu vacant.

A ce titre, conformément à la délibération n°CC/2024/121 qui maintient la composition du bureau communautaire comme indiqué dans les délibérations n°CC/2020/52 du 10 juillet 2020, et n°CC/2020/106 du 22 octobre 2020, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

A cet égard, il est proposé que le(la) vice-président(e) occupe le même rang qui était précédemment occupé par Madame Anne-Sophie PATRU en tant que 5<sup>ème</sup> vice-présidente.

Conformément aux articles L5211-2, L.2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal  
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU  
Tél. : 02.99.09.88.10  
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

ID : 035-243500550-20241128-CC\_2024\_122-DE

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du (de la) 5<sup>ème</sup> vice-président(e) du bureau communautaire :

Est candidat(e) :

- Patrick LE TEXIER

Il est ensuite procédé à l'élection du (de la) 5<sup>ème</sup> vice-président(e).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1 <sup>er</sup> tour de scrutin	TOTAL
Nombre de votants	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	/
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
-Candidat(e) : Patrick LE TEXIER	
Nombre de voix obtenues « pour » :	30
Nombre de voix obtenues « contre » :	

### VISAS ET CONSIDERANTS

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-6 et suivants, L5211-9, L5211-10, L2122-10,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes,*

*Vu la délibération n° CC/2020/51 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant élection du Président,*

*Vu la délibération n° CC/2020/52 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant détermination de la composition du Bureau Communautaire et fixant à 9 (neuf) le nombre de Vice-Présidents, et à 2 (deux) le nombre de membres du Bureau autres que Vice-Présidents,*

*Vu la délibération n° CC/2020/106 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 portant création d'un poste de conseiller supplémentaire, membre du bureau,*

*Vu la délibération n° CC/2020/53 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire,*

*Vu la délibération n° CC/2020/107 du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 portant élection d'un conseiller supplémentaire,*

*Considérant la démission de Madame Anne-Sophie PATRU de son mandat de 5<sup>ème</sup> vice-présidente de Montfort Communauté, pour incompatibilité avec son mandat de parlementaire,*

*Vu la délibération n° CC/2024/121 du Conseil Communautaire du 28 novembre maintenant la composition initiale du Bureau,*

*Considérant la nécessité de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président,*

*Vu le résultat du scrutin,*

Le conseil communautaire :

- Patrick LE TEXIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

*Certifié exécutoire par le Président,*

*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

*Le secrétaire de séance,*

LE PRÉSIDENT,

Christophe MARTINS



## PROCES VERBAL ELECTION DU SEME VICE PRESIDENT

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 22 novembre, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

**Etaient présents :**

Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Michel HALOUX, Marie GUEGUEN, Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Yoan AUBERT, Michel BARBÉ, Christophe MARTINS, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*), Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Delphine DAVID, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Brigitte BERRÉE, Yves TERTRAIS.

**Excusés avec pouvoir :** Elisabeth ABADIE à Michel HALOUX, Séverine BETHUEL à Christophe LEDUC, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO.

**Excusés :** Yannick BRÉ (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), Véronique MARIE

---

La séance est ouverte à 20h30

Christophe LEDUC est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 27 (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), 28 (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*)

Procurations : 3

Votants : 30 (*jusqu'à 21h15, délibération n°CC/2024/124*), 31 (*à partir de 21h15, délibération n°CC/2024/125*)

Quorum : 17

Sous la présidence de Christophe MARTINS, président, le conseil communautaire a procédé à l'élection du (de la) 5<sup>ème</sup> vice-président(e). Il a été rappelé que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT), au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 9 vice-présidents, le bureau communautaire étant composé en sus d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un conseiller délégué.

### ELECTION DU (DE LA) 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT(E)

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Frédéric DESSAUGE, Christine FAUCHOUX, et un secrétaire : Christophe LEDUC

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du secrétaire adjoint du bureau communautaire :

Est candidat : Patrick LE TEXIER

Il est ensuite procédé à l'élection du (de la) 5<sup>ème</sup> vice-président(e).

NB - Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

1 <sup>er</sup> tour de scrutin	TOTAL
Nombre de votants	30
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Candidat : PATRICK LE TEXIER Nombre de voix obtenues: Nombre de voix obtenues « pour »: Nombre de voix obtenues « contre » :	30 -

Patrick LE TEXIER...ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé *5<sup>ème</sup> vice-président* du bureau communautaire et a été immédiatement installé.

**Observations et réclamations**

**Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 novembre, à 21h, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président Le conseiller communautaire le plus âgé










*[Handwritten signature]*

Le secrétaire  
*[Handwritten signature]*

Les assesseurs,

*[Two handwritten signatures]*

## Les conseillers communautaires,

Délégués	Signature	Délégués	Signature
Elisabeth ABADIE		Régine LEFEUVRE	
Yoan AUBERT		Marcelle LE GUELLEC	
Michel BARBÉ		Véronique MARIE	Absente
Brigitte BERRÉE		Christophe MARTINS	
Chrystèle BERTRAND		Isabelle OZOUX	
Séverine BETHUEL		Anne-Sophie PATRU	
Loïc BOISGERAULT		Sylvie PINAULT	
Fabienne BONDON		Stéphane PAVIOT	
Jean-Luc BOURGOGNON		Christophe LEDUC	
Yannick BRÉ		Christine FAUCHOUX	
Fabrice DALINO		Jean RONSIN	
Delphine DAVID		Yves TERTRAIS	
Frédéric DESSAUGE		Joseph THÉBAULT	
Bruno DUTEIL		Thierry TILLARD	
Marie GUEGUEN			
Michel HALOUX			
Zoé HERITAGE			
Patrick LE TEXIER			